

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 28

présenté par

M. Coronado, Mme Attard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi, M. Baupin,  
Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Ruy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumégas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« et »,

le mot

« ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision : les données doivent être utilisées fréquemment par des personnes privées ou publiques. L'alternatif vaut mieux ici que le cumulatif.